

L'hon. M. EULER: Je suis bien près de féliciter le ministre d'avoir pu réduire ses crédits d'une façon aussi appréciable. La seule chose qui me frappe est celle qu'il a mentionnée lui-même.

L'hon. M. RYCKMAN: Que je suis allé trop loin?

L'hon. M. EULER: Oui, peut-être. Après tout, le ministère du Revenu national ne réussit que dans la mesure qu'il perçoit des revenus. Cette perception exige la plus grande vigilance et ne peut être accomplie sans certains travaux. Par exemple, il faut des appointements et des dépenses de voyage raisonnables pour les fonctionnaires attachés aux services des inspections, des enquêtes et de la vérification. Les services des enquêtes et de la vérification sont particulièrement importants parce que c'est grâce à eux que le département peut s'assurer si les revenus ne sont pas encaissés comme ils devraient l'être. Je me demande si le ministre est allé trop loin, et si en éliminant certaines dépenses il ne perd pas plus qu'il n'y gagne. Je veux dire qu'il peut souffrir plus d'une diminution de revenus qu'il ne gagne en rognant les dépenses. C'est une simple observation que je fais en passant. Si le ministre ne va pas trop loin, il serait raisonnable de supposer que l'ancien ministère a trop dépensé, accusation que je n'aimerais pas à admettre. Nul doute que la réduction est considérable. Le premier crédit est diminué de près de 2 millions. Je suppose que cela est dû en partie au fait que les appointements des fonctionnaires ont été réduits de 10 p. 100. Je désire demander au ministre, cependant, s'il est certain que son personnel des enquêtes et de la vérification est suffisant pour obtenir les revenus nécessaires, et je me demande si cette dépense amoindrie n'entraînera pas une diminution des recettes.

L'hon. M. RYCKMAN: La question de l'honorable député est des plus appropriés, et le sujet sur lequel il a appelé mon attention est celui qui m'a préoccupé. Finalement, cependant, après des conférences avec les fonctionnaires du ministère, nous avons décidé que si les crédits supplémentaires sont adoptés nous pourrions administrer les affaires du département avec vigueur. Cela étant, et vu la situation difficile du pays, je ne demanderai rien d'exagéré, parce que nous avons besoin de tous les deniers possibles pour l'administration de la chose publique. Comme l'a dit mon honorable ami, tout se résume à une simple question d'affaire. La somme que nous demandons favorisera-t-elle les intérêts du Dominion ou non? Après ample examen, nous en sommes venus à la conclusion, au ministère, que cette somme sera suffisante.

[L'hon. M. Ryckman.]

Je vais maintenant montrer comment se compose le montant de \$1,984,860. Les crédits de l'année 1932-1933 sont de \$6,600,000, en regard de \$8,564,860 pour 1931-1932, soit une diminution de \$1,964,860. Ce montant est ainsi réparti:

Vacances pour lesquelles il n'a pas encore été pourvu, \$330; la somme de \$568,245 y est affectée; 10 p. 100 sur les salaires, \$657,661; diminution des dépenses casuelles, \$738,954; montant requis en 1932-1933, \$6,925,000; montant approuvé dans les crédits, \$6,600,000.

Les honorables députés remarqueront que le montant est réduit de \$325,000, et qu'il est rétabli dans les crédits supplémentaires.

L'hon. M. EULER: Pour plus de précision, le ministre peut-il nous dire combien de fonctionnaires étaient employés dans les services des enquêtes et de la vérification, et combien il y en a actuellement. En d'autres termes, qu'elle est la diminution du personnel?

L'hon. M. RYCKMAN: Le nombre total des employés dans les divisions des inspections, des enquêtes, de l'évaluation, des drawbacks et de la vérification est de 277. Leurs appointements se chiffrent à \$738,440, moins 10 p. 100, naturellement.

Je n'aime pas publier la chose, mais les vacances n'ont pas encore été remplies. Quand nous avons pu suffire avec un personnel moindre nous n'avons pas fait de nominations. Le nombre est donc moindre actuellement à cause des vacances.

L'hon. M. EULER: En avez-vous renvoyé?

L'hon. M. RYCKMAN: Non.

L'hon. M. EULER: Je vois un crédit de \$1,340,000, affecté au service douanier. L'année dernière, le crédit s'élevait à \$2,108,991; c'est une diminution de \$768,991. Je présume que cette diminution résulte du fait que le service est passé à la gendarmerie. J'imagine qu'à cette question on répondra affirmativement, dans une certaine mesure. Il reste cependant une somme très considérable pour le service douanier. Je ne dis pas que c'est trop, mais je voudrais savoir ce qui s'applique à la division passée à la gendarmerie et ce qui s'applique au service que le département maintiendra. D'après certaines déclarations faites il y a environ deux semaines, j'ai compris que le service douanier relève maintenant de la gendarmerie. Ce crédit est-il destiné au service qui fait maintenant partie des fonctions d'une division de la gendarmerie, ou est-il destiné au département du Revenu national? Où est la ligne de démarcation?

L'hon. M. RYCKMAN: Voici ma réponse. Ces crédits ont été préparés avant que le service douanier passe définitivement à la gendarmerie. Le personnel de ce service, moins 58,